Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 801

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qui a la tâche entre autres d'éviter des conflits dans l'occupation du sol ne peut prétendre le faire valablement sans un maximum d'indications de base. Il n'est donc pas surprenant que le Conseil fédéral, devant les inconvénients d'une telle carence, ait décidé de consacrer une somme de dix millions à un programme national de recherche consacré au «sol», dont les trois axes principaux sont: «le maintien de la fertilité à long terme, la minimisation des pertes de sol à long terme et une meilleure répartition des modes d'utilisation. L'appel d'offre devait provoquer une marée de propositions (voir encadré) dont la réalisation coûterait près de 52 millions de francs.
Dans le but de suivre les résultats de travaux commandés dans le cadre de ce programme et de s'inspirer de la documentation existante pour pouvoir mieux agir au niveau politique, un certain nombre de parlementaires ont décidé de créer un nouveau groupe de travail (il en existe déjà une vingtaine).

Constitué avec le soutien de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN), ce groupe, fort de 77 membres — preuve d'un intérêt évident — présidé par le conseiller aux Etats Otto Schoch (radical du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures), se penchera sur les problèmes que soulève d'une manière générale l'utilisation du sol.

La lutte pour le sol est engagée!

SERVICE GÉOLOGIQUE FÉDÉRAL

Difficile accouchement

Que la terre tremble à Mexico: le directeur du service géologique local y va de son communiqué. Qu'un volcan se réveille en Colombie et notre radio interroge un collaborateur du Service géologique de Colombie. Mais qu'un barrage vienne à se déglinguer en Suisse, et c'est le silence officiel: le Service géologique, chez nous, ça n'existe pas!

Les Suisses ont un Service topographique fédéral et ça ne choque personne. Sa nécessité fut vite reconnue: il est plus difficile de tracer une route au flanc d'une vallée que dans une plaine et pas à la portée du premier bracaillon venu de faire se rencontrer au sein de la montagne deux galeries commencées sur les deux versants opposés.
Des pays voisins, comme la France, l'Allemagne, l'Angleterre connurent la même nécessité à propos de leur sous-sol. L'exploitation des mines et accessoirement celle de l'eau, moins abondante que chez nous, ont conduit à la création de services géologiques nationaux. Avec, pour mission, d'élaborer des cartes géologiques et d'archiver toutes les informations provenant de travaux souterrains. A long terme, tout cela trouve sa justification.
En Suisse, le travail systématique de cartographie était assuré par des universitaires qui voulaient bien consacrer leurs vacances à cette activité et par des thèses de doctorat. Question rythme, on aurait eu la carte de la Suisse au 1: 25 000 vers 2100! Il faut dire que pendant longtemps, il n'y eut pas de coordination entre les travaux, liberté académique oblige! Et, pour assurer l'immense travail graphique de préparation à l'impression des cartes, trois personnes travaillent encore actuellement à Bâle dans une commission subventionnée par la Confédération. Dérisoire. C'est même un miracle qu'avec une telle organisation des cartes aient vu le jour.
Avec le temps, la demande en information de nature géologique a été croissante. Dans les villes d'abord, où il fallait construire de plus en plus grand sur les mauvais terrains auxquels nos prédécesseurs avaient renoncé. Ensuite la construction des grands barrages, accompagnée de la perforation d'innombrables galeries, nécessitèrent de bonnes connaissances en la matière. Puis les autoroutes prirent le relais. Bref, du travail exécuté par des bureaux, fonctionnant à la manière des ingénieurs-conseils, bureaux qui se multiplièrent comme les champignons après la pluie.
Et soudain surgit un vrai problème de géologie profonde: le stockage des déchets radioactifs (les autres feront de plus en plus parler d'eux). Voilà nos électriciens obligés de bricoler un organisme, la CEDRA, véritable service géologique qui exécute une partie du travail et sous-traite le reste auprès de bureaux privés ou d'instituts universitaires. Avec le résultat qu'on pouvait attendre: certains travaux remarquables, d'autres, lamentables, mais tous viciés par leur finalité de prouver que quelque chose est économiquement réalisable.

On a fini par comprendre en Suisse qu'il était temps de créer un service géologique fédéral rattaché à la protection de l'environnement. Presque tous les bureaux privés ont fait leur possible pour empêcher la mise sur pied de ce modeste service. Comme si on allait leur retirer le pain de la bouche.

M. B.

EN BREF

Les employés font-ils partie de la bourgeoisie ou participent-ils au mouvement ouvrier? Une étude, parue en allemand, analyse la situation entre 1914 et 1920. On y rappelle, évidemment, la grève des employés de banque de Zurich en automne 1918.

* * *

Michel Seiler, un des auteurs du référendum contre l'Ecole de langue française de Berne, lance une initiative populaire pour fixer à 100 000 francs le plafond des traitements bruts des conseillers d'Etat, des membres des autorités et du personnel de l'Etat de Berne. Titre de l'initiative: 100 000 francs sont suffisants.